

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1160

présenté par

M. Lopez-Liguori et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 1138 de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique

ARTICLE 10 BIS A

À l'alinéa 8, après le mot :

« protection »,

insérer les mot :

« , y compris en termes de détention capitalistique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de prévoir que le décret en Conseil d'État doit notamment préciser des critères de protection y compris en termes de détention capitalistique.